



Compte rendu CHSCT ministériel

14 et 15 octobre 2021

Le CHSCT ministériel s'est réuni les 14 et 15 octobre 2021, en visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler.

Annick Pinard y a participé pour l'Alliance du Trèfle.

Patrick Soler accueille le nouveau secrétaire du CHSCT ministériel, Antonio Dos Santos, et remercie Soizig Blot pour le travail qu'elle a accompli pendant quatre années.

Lors des déclarations liminaires, les organisations syndicales évoquent notamment:

- l'attaque dont a fait l'objet un camion sur le parking du SIVEP du Havre,
- le protocole sanitaire dans l'enseignement agricole.

Patrick Soler indique que le protocole sanitaire sera évoqué lors du point sur le Covid et donne la parole à Emmanuelle Soubeyran, directrice générale adjointe de la DGAL, pour l'attaque au SIVEP du Havre.

Emmanuelle Soubeyran rapporte qu'un événement très grave est survenu le 1^{er} octobre, où un lot de crevettes en provenance d'Amérique du Sud a été intercepté par quatre hommes armés qui se sont emparé du camion en kidnappant le chauffeur.

Les agents du SIVEP ont été choqués et ont évoqué leur droit de retrait. Le poste a été fermé, les contrôles suspendus et des échanges ont eu lieu avec la DRAAF.

La direction de la DRAAF s'est rendue sur place immédiatement avec l'assistant de service social, et un dispositif d'assistance et d'appui psychologique par l'IAPR a été mis en place pour les agents.

L'activité a repris le lundi 4 octobre 2021, avec un gardiennage du site avec vigiles.

La DRAAF a demandé le renforcement de la sécurité portuaire, l'aménagement des locaux (accès sécurisé et mise en place d'une vidéo-surveillance) et la réparation du portail.

Une réflexion est en cours sur la procédure à suivre en cas de découverte fortuite de drogue lors d'un contrôle, problème qui se pose pour tous les postes de contrôle frontaliers.

Patrick Soler ajoute que le CHSCT de la DRAAF s'est réuni aussitôt.

Les organisations syndicales demandent :

- que le suivi psychologique soit poursuivi, certains agents pouvant présenter des troubles psychologiques à retardement,
- qu'un groupe de travail soit organisé sur l'évaluation des risques en fonction de la provenance des containers.

L'administration a indiqué que le sujet serait évoqué lors du groupe de travail Brexit du 7 décembre.

Patrick Soler propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

I. Approbation des procès-verbaux des réunions des 15 juillet 2020, 26 août 2020 et 15 octobre 2020

L'approbation de ces trois procès-verbaux est reportée au prochain CHSCT ministériel.

II - Actualités Covid-19

Sujets transverses

Virginie Farjot, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que le contexte sanitaire évolue avec, comme vecteur de l'amélioration, la vaccination (75 % de la population est vaccinée avec des variations), mais que la vigilance demeure. Il faut maintenir l'application correcte des protocoles et des mesures barrières.

La FAQ RH sera mise à jour suite à de nouvelles dispositions pour les personnes vulnérables.

Le SRH est attentif à l'accompagnement des personnels dans cette période de sortie de crise mais aussi d'hybridation entre présentiel et télétravail avec l'importance de la mobilisation de l'outil de formation, mais aussi des réseaux de soutien (encadrement, IAPR).

Un dispositif d'accompagnement (« Retisser le collectif de travail dans le contexte de sortie de crise ») est prévu avec, pour cible actuelle, les managers. Le prestataire est l'IAPR. Un webinaire a été organisé le 30 septembre (managers de l'administration centrale et en région). Des groupes d'échanges de pratiques de 12 personnes sont prévus fin 2021- début 2022.

> Personnes vulnérables

Armelle Falaschi, cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS), indique qu'il est désormais prévu deux catégories de personnes vulnérables :

- les personnes gravement immunodéprimées, avec un certificat médical, qui restent en télétravail ou, si leurs missions ne sont pas télétravaillables, en autorisation spéciale d'absence (ASA).

- les autres personnes vulnérables : pour elles la reprise du travail en présentiel est possible avec des mesures de protection renforcées, notamment un aménagement du poste de travail.

En cas de désaccord de l'agent, la médecine du travail est saisie. Si le médecin du travail constate (certificat médical) que les mesures de protection sont insuffisantes, l'agent peut être placé en télétravail, ou, si ses missions ne sont pas télétravaillables, en autorisation spéciale d'absence.

Pour les conjoints des personnes vulnérables, les dispositions sont inchangées : télétravail si missions télétravaillables ou présentiel avec des précautions renforcées.

Les organisations syndicales évoquent l'absence de médecin du travail dans certaines structures et souhaitent avoir un point sur le dispositif de vaccination mis en place par le MAA.

Armelle Falaschi indique que Jeannine Bénoliel, médecin de prévention pour l'administration centrale, peut être sollicitée pour apporter un éclairage en l'absence de médecin du travail.



Jeannine Benoiel précise que l'agent doit s'adresser à l'administration, qui va contacter le médecin du travail. Elle ne s'occupe que des problèmes médicaux et n'entre pas dans les problèmes d'organisation du travail.

Or elle reçoit aujourd'hui de nombreuses demandes en direct d'agents avec des certificats « litigieux » pour un télétravail à la carte (mal au dos, lombalgies, immunodéprimé qui demande de télétravailler une semaine sur deux...) et doit trier les demandes.

Elle reçoit des demandes pour les agents des services déconcentrés qui concernent surtout les accidents du travail ou les congés de longue maladie, mais pas le télétravail.

Elle constate que certains agents ne sont pas venus au bureau depuis 18 mois et se sont coupés des autres. Il est mauvais pour eux de continuer à télétravailler 5 jours sur 5.

La vaccination mise en place avec la MFP a connu un démarrage difficile mais au total plus de 100 personnes ont été vaccinées. La demande diminue.

➤ **Situation sanitaire dans les DROM et les COM**

Armelle Falaschi, présente la situation sanitaire dans les DROM, sauf pour La Réunion pour laquelle elle n'a eu aucune réponse.

*** Martinique**

La situation sanitaire s'améliore, mais le seuil d'alerte reste dépassé et les hôpitaux sont sous tension.

Depuis le 11 octobre les restrictions de déplacement en journée sont levées mais le couvre-feu est maintenu ainsi que la jauge de 8m² et le pass sanitaire.

Après la levée de l'obligation de motif impératif pour les personnes non vaccinées, le pass sanitaire est désormais obligatoire pour les déplacements entre la Martinique et la Guadeloupe.

A la DAAF, aucun nouveau cas de covid n'a été déclaré et le télétravail se poursuit.

*** Guadeloupe**

Il y a eu beaucoup de malades et de morts en septembre. La vaccination reste faible avec un taux de 40 % de 1^{ère} injection.

Les mesures de restriction sont conservées, avec un couvre feu à partir de 19h00.

La DAAF a été relativement épargnée, sans cas grave.

Le télétravail exceptionnel, suspendu en juillet, a été réinstauré en août. Depuis le 2 septembre les agents sont en télétravail de 3 à 5 jours par semaine, sinon en ASA. Il en est de même pour les parents d'enfants de moins de 16 ans dont la classe est fermée. Le télétravail exceptionnel doit prendre fin le 15 octobre, sauf pour la garde d'enfants.

Le CHSCT s'est réuni le 21 septembre.

*** Mayotte**

Au 4 octobre, le taux d'incidence est faible (35 pour 100 000 habitants) mais on craint un début de nouvelle vague. 50 % des personnes de plus de 12 ans sont vaccinées.

Aucun cas n'a été recensé à la DAAF mais la vigilance demeure.

*** Guyane**

La forte réticence à la vaccination se poursuit. On n'observe pas de pic épidémique, la situation est fluctuante.

Au 6 octobre, le taux d'incidence est en baisse, le couvre-feu est instauré de 19h00 à 5h00.

A la direction générale des territoires, quelques cas ont été déclarés mais pas de cluster.

Les gestes barrière sont respectés, le télétravail de droit commun se redéploie mais des ASA ou un télétravail exceptionnel est prévu pour la garde d'enfants dont la classe est fermée.

Beaucoup d'agents souhaitent travailler en présentiel.



Par ailleurs les DROM et les COM sont classés en 3 groupes :

- vert : La Réunion (plus de restriction, plus de couvre-feu, les règles nationales s'appliquent pour le pass sanitaire et la vaccination est en forte hausse), Mayotte et Wallis-et-Futuna (les transports aériens ne circulent pas).

- orange : Antilles, Guyane et Polynésie, avec une population qui a peur de la vaccination.

- rouge : Nouvelle-Calédonie avec un confinement adapté, pas de déplacement ce qui pose problème pour les examens.

Enseignement technique agricole

Laurence Pers-Philippoux, adjointe au sous-directeur des établissements à la DGER, indique que la vigilance reste très élevée.

Les enquêtes périodiques sont reprises, mais selon un rythme bi-mensuel. En cas de dégradation de la situation, le retour à un rythme hebdomadaire est envisagé.

Le bilan au 8 octobre 2021 montre une légère hausse du Covid-19, très en deçà de ce qu'on a connu.

La FAQ a été actualisée le 1^{er} octobre.

La mise en œuvre des auto-tests se fait dans un souci d'agilité et de qualité pour un usage adapté. Les dispositifs sont territorialisés. La mise à jour de la FAQ intègre l'actualisation de territorialisation.

Des informations aux familles sont faites pour les exigences des sorties scolaires, car les conditions sanitaires et l'obligation du pass sanitaire sont liées à l'activité (différence entre établissements et lieux des sorties).

La DGER est en contact avec les DROM toutes les semaines pour une connaissance précise de la situation. Ce sont les autorités locales qui prennent les décisions. Les difficultés sont amplifiées par la situation locale.

Pour la vaccination, l'objectif est de mobiliser au maximum et d'offrir un maximum de possibilités, mais ce n'est pas facile car les jeunes ne suivent pas toujours. Des opérations se poursuivent à l'initiative des EPL et des DRAAF.

Un renfort d'assistants d'éducation a été obtenu jusqu'au mois de décembre 2021.

Pour le personnel de direction, un webinaire a été présenté afin d'accompagner les D2, incluant d'autres risques : incendie, intrusion...

Laurence Pers-Philippoux souligne le rôle important du DUERP (cf infra).

Les organisations syndicales évoquent :

- les moyens en assistants d'éducation de janvier à juin 2022,
- les conditions d'aération en période hivernale, les capteurs de CO2 et les purificateurs d'air,
- le relâchement observé dans les mesures barrière,
- les RPS des équipes de direction (D2) et des secrétaires généraux, surtout les nouveaux,
- les difficultés pour connaître qui est vacciné ou pas,
- les conséquences du covid-19 (lacunes des apprenants) qui ont des conséquences sur les conditions de travail des collègues
- l'aménagement des modalités d'examen si la situation se dégrade.

Laurence Pers-Philippoux indique qu'elle aimerait aussi avoir un renfort en assistants d'éducation jusqu'au mois de juin, mais qu'il n'y a pas aujourd'hui de feu vert financier pour après décembre.

Pour la prise en compte des élèves décrocheurs ou qui ont du mal à revenir en classe, il faut convaincre les familles. Les équipes pourraient avoir besoin de formation, d'accompagnement pour cela. Elle invite les organisations syndicales à faire remonter ces besoins auprès des DR FORMCO.

Le MAA ne peut pas aller au-delà de ce que la loi autorise. On ne peut pas connaître les élèves vaccinés. Il faut sensibiliser les familles pour faciliter les activités pédagogiques. Pour les auto-tests, il faut l'autorisation des parents et les situations sont hétérogènes.

Elle entend le message sur le relâchement des gestes barrière et en parlera lors de la réunion avec les SRFD et SFD.

Sur les capteurs de CO₂, elle indique que la plupart des conseils régionaux sont dans une démarche d'acquisition.

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, intervient sur l'aération et la ventilation.

Le 7 mai 2021, le réseau des ISST a rédigé une fiche sur l'aération et la ventilation. Cette fiche doit être complétée avec les données des capteurs de CO₂ qui permettent d'ajuster le niveau de ventilation, car à l'époque on manquait de valeurs cibles.

Airparif vient de publier une étude « Aérons ! » (voir cette étude) dans laquelle des mesures ont été réalisées dans 90 établissements (crèches - écoles- collèges).

Plusieurs éléments en ressortent :

- les niveaux de CO₂ relevés sont beaucoup plus faibles dans les réfectoires que dans les salles de classe, ce qui peut s'expliquer car le réfectoire est plus grand qu'une salle de classe et proche des locaux de cuisine qui disposent d'un système de ventilation.
- l'aération permet une diminution de 5 à 20 ppm de CO₂ par minute, soit 50 à 200 ppm pour 10 minutes, temps d'aération proposé qui doit être conservé.
- le froid va jouer pour limiter l'ouverture des fenêtres mais également le bruit extérieur.
- l'influence des capteurs de CO₂ est plus importante dans les crèches que dans les collèges où il y a une rotation des professeurs.

Dans son avis du 28 août, le Haut Conseil de la santé publique indique que la valeur de 800 ppm de CO₂ ne doit pas être une valeur limite mais qu'il faut tenir compte de la valeur moyenne.

Un capteur qui se met en alarme à 1000 ppm peut être une source de stress alors que la moyenne enregistrée est de 677 ppm, pour un objectif dans les salles de classe à 850ppm.

Une centrale de traitement de l'air (CTA) permet d'obtenir une valeur moyenne de 849 ppm dans une salle de classe alors que sans CTA, la valeur moyenne est de 1187 ppm.

Les purificateurs d'air peuvent trouver leur rôle dans les endroits où il y a un déficit de ventilation.

Enseignement supérieur agricole

Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur à la DGER, indique que l'enquête bi-mensuelle concerne aussi l'enseignement supérieur.

Dans la dernière fiche transmise, il n'y a plus de cas de covid, mais des cas contact. Un cluster a été identifié à Agrocampus Ouest, entraînant l'isolement d'une promotion.

Des dispositifs sont mis en place pour faciliter l'accès à la vaccination. Le taux de vaccination, important avant la rentrée, s'est encore amélioré avec 90 % de personnes vaccinées.

La FAQ a été publiée avec les orientations du MESRI pour la rentrée. Les informations sont relayées par les établissements.

III - Projet de lettre de mission pour le référent violences sexuelles et sexistes

Servane Gilliers Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que le CHSCT ministériel doit désigner un référent en matière de harcèlement et lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) au MAA. Une lettre de mission est proposée (voir le document).

Les organisations syndicales refusent qu'un membre du CHSCTM soit désigné comme référent VSS compte tenu de la charge affectée à cette mission. La désignation d'un agent du BASS semblerait plus pertinente.

Sylvie Monteil, directrice du projet « label égalité-diversité » précise que le référent du CHSCTM doit être une interface entre l'administration et les organisations syndicales pour le suivi général (bilans, évolutions du dispositif) et qu'il n'a pas vocation à traiter les signalements individuels qui doivent être dirigés vers l'administration ou la cellule de signalement. Pour elle, le CHSCTM est l'instance idoine pour le suivi des violences.

Patrick Soler constate que les membres du CHSCTM ne sont pas mûrs pour désigner un référent. Il est favorable à une communication régulière au CHSCTM des différentes structures et prestataires intervenant sur ces sujets, comme le propose Virginie Farjot.

IV. Groupe de travail sur le bruit en abattoir

Servane Gilliers Van Reysel indique que la référente désignée a quitté son poste et n'est pas encore remplacée. Des travaux ont été réalisés cet été avec les acteurs.

Elle propose de retenir la méthode de travail suivante :

- un premier groupe de travail se réunira dans la première quinzaine de janvier 2022 (au total trois groupes de travail sont prévus) avec les acteurs suivants : DGAL, direction générale du travail (DGT), CNAMS, MSA, SRH (BASS, ISST, médecin, SAFSL ...) et organisations syndicales du CHSCTM.
- il est prévu de réaliser une approche cartographique du bruit avec une enquête des ISST, de préciser les obligations réglementaires (DGT), les conséquences physiologiques sur les agents en abattoir (sur deux demi-journées avec illustration des difficultés (CNAMS et CARSAT)) et une enquête sur les EPI pour aboutir à une première version de fiche pratique sur le bruit.
- à la fin du printemps, un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) sera rédigé avec le cabinet Ergotec pour accompagner les travaux dans les abattoirs.

Au final deux livrables sont prévus : une fiche pratique et un CCTP.

Pierre Clavel précise que la fiche pratique sur le bruit sera opérationnelle et indiquera les deux réglementations, les conséquences du bruit sur les personnes et une bibliographie sur les dispositifs d'amélioration. Le CCTP concernera aussi les locaux administratifs.

Des abatteurs participeront aussi à certains groupes de travail

Les organisations syndicales regrettent le départ de la référente bruit et le retard pris sur ce dossier, alors que des travaux sont réalisés actuellement dans les abattoirs avec le plan de relance. Elles demandent la révision du protocole-cadre.

Nicolas Holleville, chef du bureau des établissements d'abattage et de découpe à la DGAL, se réjouit de l'organisation du groupe de travail. Il indique que le protocole-cadre est négocié entre la DDecPP et l'abatteur, sans possibilité d'imposer quelque chose à l'abatteur. Si le cadre est trop contraignant, l'abatteur ne le signe pas et les points sur lesquels il était prêt à avancer n'évoluent pas non plus.

V. Information sur le lancement de l'action management de la gestion des risques en EPL

Agnès Nardot-Peyrille, ISST, rappelle que ce projet consiste à expérimenter des outils de management de la santé et de la sécurité au travail, en développant la construction d'une véritable politique de prévention basée sur le DUERP et son plan d'action.

Il a été décidé de débiter l'action avec quatre EPL qui présentent une cartographie des risques ouverte et plus complète que d'autres structures : deux mono-site (Montluçon-Larequille et Surgères), un multi-site (Limoges) et un départemental (EPL du Loiret).

Le cabinet RISCRISES a été choisi pour l'accompagnement de cette action car il dispose d'un large champ de compétences.

Le suivi a été réalisé par les ISST compétentes territorialement (Katherine Schultheiss et Agnès Nardot-Peyrille).

Les quatre directeurs et les quatre secrétaires généraux étaient volontaires pour s'engager dans la démarche, il n'y a eu aucune réticence.

Une cartographie des risques professionnels, majeurs, et risques psycho-sociaux sera établie avec la volonté de couvrir l'intégralité des risques. L'outil sera co-construit avec les équipes des EPL pour une meilleure appropriation.

La démarche a été lancée le 8 septembre, les documents ont été collectés par le cabinet RISCRISES qui visite les quatre EPL et constitue des groupes de travail. Une rencontre des quatre EPL est prévue à Surgères en décembre.

En 2022 sont prévus l'expérimentation du premier outil, son suivi et son bilan avec un retour au CHSCT ministériel en fin d'année.

En 2023, est prévu le déploiement des outils vers les autres structures, EPL et DRAAF.

Patrick Soler se félicite de cette action au cœur du plan national de prévention, remercie les quatre EPL qui ont accepté de rentrer dans le projet et salue l'engagement de la DGER sur le sujet. Le point de sortie est le livrable d'outils pouvant servir à tous les dirigeants de structures (EPL, DRAAF...).

Laurence Pers-Philippoux souligne le fort attachement de la DGER au sujet de la sécurité et indique que la DGER participe aux réunions.

Les organisations syndicales regrettent de ne pas avoir été associées au choix du cabinet accompagnant l'action, ce dernier apparaissant très calé sur la partie technique mais moins sur le risque RPS qui est une composante importante, qu'il faut bien traiter.

Par ailleurs de nombreux projets se superposent dans les EPL et celui-ci doit être prioritaire.

Pierre Clavel indique que la société RISCRISES a été choisie car elle connaît beaucoup de risques et dispose donc d'une compétence croisée sur les différents risques (il n'y a pas que les RPS), et d'une compétence de développeur sur outils numériques.

Des partenaires complémentaires sont avertis de cette démarche : INRS (deux ingénieurs seront associés sur l'outillage) et MSA (échanges sur l'outillage).

Cet outil n'est pas un « outil-étagère » mais un outil construit avec les chefs d'établissement, que les acteurs locaux pourront utiliser. Tous les acteurs locaux seront mobilisés : assistants de prévention, conseillers de prévention, commissions de sécurité, acteurs de l'enseignement et salariés des exploitations agricoles. Les CHSCT-REA ne sont pas oubliés.

Le format du livrable (tableur ou outil numérique) n'est pas encore décidé, car le projet est en construction, le choix de l'outil et de ses déclinaisons n'intervenant qu'à la fin de l'expérimentation. Il en est de même pour les vecteurs de communication : les ISST interviennent déjà dans la formation des nouveaux directeurs, l'organisation d'un webinaire...

Laurence Pers-Philippoux précise que le réseau des infirmières suivra également ce travail.

VI. Information sur l'action RETEX POOL

Pierre Clavel présente cette action qui vise à utiliser les retours d'expérience comme source d'apprentissage.

Ce projet a été construit en partenariat avec la DRIAAF (terrain) et la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) et a été retenu au financement du FIACT par la DGAFP.

Dans le retour d'expérience, il n'y a pas de jugement mais des enseignements tirés sur l'organisation, avec l'importance de la diffusion de l'information.

Cette action a démarré avec du retard en juillet 2021. Une journée intermédiaire a lieu le 26 octobre 2021 portant sur 4 axes :

- illustrations-contexte,
- outils méthodologiques, qui doivent être simples et utilisables au plus près du terrain,
- formations accessibles facilement,
- valorisation des RETEX, car aujourd'hui peu de productions sont valorisées au-delà de l'EPL, voire de la seule personne concernée.

VII. Retour sur le séminaire de Roanne sur les risques en chantier forestier

Sandrine Martinage, adjointe à la sous-directrice des politiques de formation et d'éducation à la DGER, présente le séminaire sur les risques en chantier forestier, qui s'est déroulé les 30 septembre et 1^{er} octobre à Roanne, et qui a réuni 80 acteurs de l'enseignement agricole-forestier, des professionnels de la forêt, de l'ENSFEA, d'Agrosup, de la DGER, du réseau des ISST...

Ce séminaire a permis des échanges de pratiques en présentiel, ce qui a été apprécié, et un retour d'expérience sur les chantiers. Deux tables rondes ont été organisées sur la mise en place de la sécurité sur les chantiers forestiers pédagogiques.

Un premier débriefing entre organisateurs a permis de définir deux grands axes de suites :

- l'amélioration de la communication des consignes,
- l'éducation progressive à la sécurité sur les chantiers avec des retours d'expérience pour la montée en compétences.

Une fiche questionnaire a été transmise aux participants pour demander leurs besoins. Un nouveau séminaire aura lieu à l'automne 2022 sur les RETEX et la valorisation des vécus en chantiers. Une plate-forme interactive dédiée à la sécurité, bâtie par l'ENSFEA, est en cours de construction.

Pierre Clavel revient sur l'atelier RETEX. Il attire l'attention sur la courbe en U du risque d'accident, très élevé chez les novices, mais aussi chez les experts qui improvisent hors des procédures, et moins élevé chez les professionnels attentifs au respect des procédures. Agnès Nardot-Peyrille présente l'atelier au lycée de Meymac, où une nouvelle mission prévoyant la mise en sécurité des chantiers forestiers (sécurité tronçonneuse, accidents) du site Touscaps a été présentée par les pompiers et un conseiller en prévention de la MSA Lorraine.

Pour les organisations syndicales, ce séminaire est un premier pas, mais les accidents sur ces chantiers, qui ont entraîné plusieurs décès, témoignent de la gravité du sujet. Elles soulignent la différence avec les chantiers forestiers professionnels, le taux d'encadrement souvent faible, le turn-over des formateurs lié à une rémunération insuffisante, le manque de formation, d'EPI... Les chantiers pédagogiques « génie écologique » et « travaux paysagers » présentent les mêmes risques que les chantiers forestiers.

Les membres du CHSCT ont émis un avis avec 12 propositions pour prévenir les risques liés aux chantiers pédagogiques de la filière « aménagements » (forestiers, de génie écologique et de travaux paysagers).

VIII. Alerte Creutzfeld Jacob à l'ENV Toulouse

Une alerte a été émise par le CHSCT de l'ENV de Toulouse car un agent retraité de l'INRAE ayant travaillé sur l'ESB entre 2000 et 2015 à l'INRAE et l'ENVT, a été atteint par le variant ESB de la maladie de Creutzfeld-Jacob.

Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur à la DGER, rappelle que, suite au décès d'une jeune femme, en poste à l'INRAE de Jouy-en-Josas, du variant ESB de la maladie de Creutzfeld-Jacob, le 17 juin 2019, neuf laboratoires travaillant sur l'ESB ont été contrôlés. Le rapport a été rendu public le 28 octobre 2020 (voir ce rapport). Les procédures de maîtrise des risques dans les neuf laboratoires manipulant le prion étaient conformes.

Dans le contexte de ce nouveau cas, l'ensemble des recherches sur les prions infectieux ont été suspendues depuis le 25 juillet 2021, et le moratoire est respecté partout. Les conditions de sortie de ce moratoire passent par le lancement d'une nouvelle mission d'expertise (IGSER et CGAER) pour faire le point sur les procédures, évoquer de nouvelles questions avec des experts de référence (experts santé de l'enseignement supérieur et de la recherche), car ce nouveau cas pose des questions scientifiques très complexes sur les conditions de travail. En effet, contrairement au premier cas à Jouy-en-Josas, il n'y a pas eu de déclaration d'accident du travail pour ce nouveau cas.

Les directions générales de l'INRAE et de l'ENVT sont mobilisées, les CHSCT locaux se sont réunis et une réunion commune des deux CHSCT locaux a eu lieu, mais l'expertise dépasse largement les compétences des CHSCT.

Une représentante du CHSCT de l'ENVT précise que le problème est lié à l'ENVT car, pour les recherches de l'INRAE, l'ouverture des cranes des grands animaux a lieu à l'ENVT. Les personnels sont inquiets. Les personnes ayant ouvert des cranes pendant 10 ans en salle d'autopsie et les retraités n'ont pas été prévenus.

Lors du CHSCT commun INRAE et ENVT du 10 septembre, 10 avis ont été adoptés à l'unanimité : expertise externe, enquête du CHSCT, accréditation des locaux, formation au risque prion, recensement de tous les personnels potentiellement concernés, respect du moratoire...

Les membres du CHSCT ministériel soulignent la gravité de la situation.

Dans un avis adopté à l'unanimité, ils demandent que le CHSCT ministériel soit informé régulièrement des actions menées et souhaitent connaître les réponses apportées aux demandes du CHSCT commun INRAE-ENVT.

Elles demandent également que l'enquête soit large car de nombreux agents ont ouvert des crânes de ruminants dans les équarrissages et sont aussi concernés.

Patrick Soler prend l'engagement de revenir régulièrement sur ce sujet dans le CHSCT ministériel.

IX. Question diverse

Réforme des instances médicales

Armelle Falaschi rappelle que l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 a réformé les instances médicales. La modification du décret est prévue pour la fin de l'année.

Le conseil médical remplace le comité médical et la commission de réforme.

Il est prévu deux formations du conseil médical : une formation avec seulement des médecins, qui correspond au comité médical, et une formation avec médecins et administration, qui correspond à la commission de réforme. La présidence du conseil médical est assurée par un médecin.

Le secrétariat devrait être simplifié, les contrôles a posteriori et plus a priori.

Cette réforme va impacter les instances médicales. Tous les ministères vont adopter les mêmes dispositions. Le BASS va élaborer des fiches pratiques pour les services RH de proximité, les bureaux de gestion et les organisations syndicales.

Les organisations syndicales considèrent que le nouveau système est plutôt une reculade : il donne un rôle prépondérant à la médecine du travail, alors qu'il y a de plus en plus de déserts médicaux. Il n'y a plus de limite d'âge pour les médecins agréés.

La présidence par un médecin est un recul. Avant le directeur décidait, maintenant c'est le médecin alors que certains ne connaissent pas les métiers des agents qui passent en commission de réforme (abattoir...).

Elles demandent qu'une formation soit proposée aux représentants syndicaux qui siégeront dans ces instances.

Pour les commissions de réforme actuelles, une communication est nécessaire au niveau des SGCD car ils ne savent pas à qui s'adresser et certains agents désignés ne siègent plus en CAP.

Les organisations syndicales signalent que Sophie Delaporte avait autorisé la tenue des commissions de réforme en distanciel pendant le confinement, mais que plusieurs n'ont pas pu se mettre en place en visio car les médecins le refusaient.



Armelle Falaschi indique que des formations sont prévues. Pour le moment, l'administration attend la stabilisation du texte pour chercher des formations pour les organisations syndicales, mais aussi les services qui font le lien avec les instances médicales.

Pour les commissions de réforme, une directive interministérielle va demander de tenir les instances en visioconférence.

Elle partage les alertes des organisations syndicales, car elle a des contacts avec des agents démunis. Dans ce cas, le BASS prévient l'assistante de service social pour une intervention locale.

Patrick Soler conclut la réunion en remerciant les participants pour leurs interventions dans ce CHSCT ministériel où des sujets importants en termes de risques ont été évoqués.

Il annonce l'organisation d'un CHSCT ministériel avant mars 2022, car il reste des sujets importants à traiter rapidement.